

Charte de Bientraitance du Pôle Formation / Insertion de l'APSAH

I. Définition

La bientraitance est une démarche volontaire et éthique visant à garantir le respect, la dignité, la sécurité et le bien-être des personnes accompagnées. Elle implique des attitudes, des pratiques et des postures professionnelles bienveillantes, respectueuses et adaptées aux besoins individuels. Elle s'inscrit dans une logique de prévention active de toute forme de maltraitance.

II. Contexte associatif

L'APSAH, en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire, inscrit la bientraitance au cœur de ses missions :

- **Promotion sociale** : favoriser l'inclusion et l'autonomie.
- **Utilité publique** : répondre aux besoins fondamentaux des personnes vulnérables.
- **Non lucrativité** : agir dans l'intérêt général.

La charte est le fruit d'une co-construction entre professionnels, usagers et étudiants, lors d'une journée de formation le 23 juin 2025, guidée par une formatrice spécialisée.

III. Engagement associatif

Les professionnels et usagers s'engagent à :

- Créer un environnement bienveillant et sécurisant.
- Agir collectivement avec respect et solidarité.
- Prendre en compte les besoins et attentes de chacun.
- Favoriser l'autonomie et le développement des compétences.
- Signaler toute situation de maltraitance et mettre en œuvre des mesures correctives immédiates.

IV. Valeurs communes

Quatre valeurs fondamentales ont été retenues :

1. **Autonomie** : Encourager les choix et les initiatives personnelles.
2. **Écoute** : Accueillir la parole, les émotions et les modes d'expression de chacun.
3. **Équité** : Garantir un traitement juste et adapté aux spécificités individuelles.
4. **Unité** : Favoriser la cohésion, l'entraide et le sentiment d'appartenance.

Ces valeurs sont enrichies par des principes transversaux : respect, bienveillance, confidentialité, non-jugement, consentement.

V. Principes d'intervention et bonnes pratiques

- **Principes d'intervention** :
 - Respect de la personne, de son histoire et de ses choix.
 - Individualisation de l'accompagnement.
 - Confidentialité et protection des données personnelles.
 - Vigilance face aux signes de maltraitance.

- **Bonnes pratiques** :
 - Mise en place de protocoles de prévention et de signalement.
 - Organisation de groupes d'expression pour les usagers.
 - Réunions d'analyse de pratiques pour les professionnels.
 - Formations régulières sur la bientraitance, l'éthique et les droits.
 - Mobilité interne et ouverture vers l'extérieur pour enrichir les pratiques.